

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1529

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 11

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au premier alinéa de l'article L. 1334-12, substituer aux mots : « du présent chapitre », les mots : « de la présente section » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.